

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4750 - VENDREDI 10 MAI 2024

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les personnalités pliées aux exigences légales



Pierre Ngolo

Les présidents du Sénat, Pierre Ngolo, et de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba; le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso; le directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba; ont, chacun



Isidore Mvouba

à son tour, déposé leur déclaration de conflits d'intérêts en soulignant l'importance de se plier aux exigences légales.

La déclaration de conflits d'intérêts se résume au dépôt du dossier par



Anatole Collinet Makosso

le déclarant au siège de la Haute autorité de lutte contre la corruption (Halc), suivi d'un dialogue en une question et une réponse. « Monsieur, certifiez-vous sur l'honneur que les informations que vous ve-



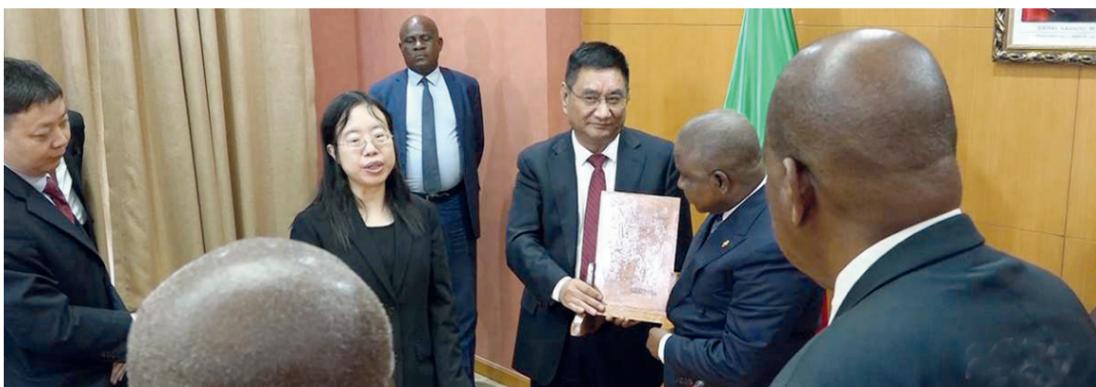
Florent Ntsiba

nez de communiquer dans la présente déclaration sont exactes et complètes ? », demande le président de la Halc, Emmanuel Ollita Ondongo. « Je le certifie », répond le déclarant.

Page 6

MINES

Une société chinoise va exploiter de l'or au nord du Congo



Wang Zuo Man offrant un présent à Pierre Ngolo photo Vox Tv

A l'issue de l'audience qu'elle a eue avec le président du Sénat, Pierre Ngolo, une délégation de la société chinoise « China gold group » conduite par son vice-président, Wang Zuo Man, a annoncé son in-

tention d'exploiter de l'or dans la partie septentrionale du Congo. « Notre groupe est représenté au Congo par la société Soremi installée à Mfouati dans la Bouenza. Il comprend quatre filiales

spécialisées dans la métallurgie, l'exploitation et la commercialisation de l'or, du cuivre et d'autres minéraux », a déclaré Wang Zuo Man.

Page 7

PRÉSIDENTIELLE AU TCHAD

Mahamat Deby Itno déclaré vainqueur



L'Agence nationale qui gère les élections au Tchad a publié, le 9 mai, les résultats provisoires de l'élection présidentielle qui donnent vainqueur le président de la transition, Mahamat Deby Itno, avec 61% de suffrages. Il est suivi par Succès Masra arrivé deuxième avec plus de 18,5% des voix. Ce dernier conteste ces résultats dont il affirme être manipulés.

Page 7

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les vacataires réclament leur intégration

Les enseignants vacataires et prestataires des universités déplorent « l'inertie » de la tutelle concernant le traitement de leurs dossiers de recrutement en qualité de permanents ainsi que le paiement des heures de vacation de plus de quatre ans. Ils ont publié le 4 mai une déclaration dans laquelle ils invitent la tutelle à diligenter la situation. « Ces échanges nous

laissent présager un pessimisme inouï. Malgré la promesse du gouvernement lors de l'interpellation de la ministre de l'Enseignement supérieur à l'Assemblée nationale en 2021 où elle annonçait un recrutement des enseignants vacataires en qualité de permanent en 2023 », indique la déclaration.

Page 7

EDITORIAL

A la peine

Page 2

ÉDITORIAL

A la peine !

En dépit d'importantes ressources naturelles, la République du Congo continue d'accuser un faible taux d'investissements qui ne favorise pas une grande participation du secteur privé national au produit intérieur brut du pays. Les réformes entreprises par le gouvernement pour contribuer à promouvoir le développement de ce secteur appellent à davantage d'efforts.

Si la mise en œuvre desdites réformes se poursuit, l'Etat devra envisager des mécanismes permettant aux entreprises nationales ou étrangères d'investir dans les secteurs à fort impact social et économique tels que celui de l'eau et de l'électricité. L'objectif étant de corriger durablement les défaillances de la E²C et LCDE qui en détiennent le monopôle.

Dans cette optique, la promotion du partenariat public-privé à travers la création d'un ministère dédié pourrait être le cadre adéquat pour faciliter un plus grand accès au financement du secteur privé confronté à une insécurité judiciaire, à des contraintes fiscales pénalisantes et à un déficit de formation et d'information des entrepreneurs. Face à un tel diagnostic, les pouvoirs publics qui se montrent préoccupés par cette situation ont été amenés à instituer l'Agence pour la promotion des investissements (API).

Créée pour rendre l'environnement des affaires plus attractif, l'API devra surmonter des difficultés pour atteindre ses objectifs. Il s'agit, entre autres, de faciliter la mise en œuvre effective du dialogue public-privé ; d'alléger la fiscalité et la parafiscalité pour une meilleure orientation vers la croissance du secteur privé. Il est temps !

Les Dépêches de Brazzaville

DÉCENTRALISATION

Le développement local, une des priorités du nouveau programme de l'UE au Congo

Reçu en audience par le ministre délégué Juste Désiré Mondélé, l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) en République du Congo, Giacomo Durazzo, a indiqué le 7 mai à Brazzaville que la question de la décentralisation et du développement local sera l'une des priorités dans les nouveaux programmes et projets que son institution entend mettre en œuvre dans les prochaines années.



Juste Désiré Mondélé s'entretenant avec Giacomo Durazzo DR

La rencontre a permis aux deux personnalités de discuter du partenariat entre l'UE et le Congo, dans le domaine de la décentralisation. Selon Giacomo Durazzo, l'UE est un partenaire important dans ce domaine, parce qu'elle est l'un des fervents croyants de la décentralisation. « Nous avons examiné ensemble là où nous sommes dans le processus des réformes, du changement. Je pense que le ministre nous a rassurés sur l'avancement de toutes les réformes, le fait que c'est une volonté forte, politique au sommet de l'Etat, même au niveau du président de la République. De notre côté, nous sommes en train de finaliser la revue à mi-parcours du partenariat entre l'UE et le Congo, en identifiant les nouveaux programmes, les projets pour les prochaines années dans lesquels sûrement la question de

la décentralisation et du développement local sera l'une des priorités », a expliqué le chef de la délégation de l'UE à sa sortie d'audience.

Parlant de l'accompagnement de l'UE au Congo, Giacomo Durazzo a rappelé l'élaboration en cours du code général des collectivités territoriales avant sa mise en œuvre. Il a aussi évoqué la fonction publique territoriale qui est, selon lui, un domaine important au regard des compétences à former en termes de renforcement des capacités. « Nous avons aussi bien parlé des disponibilités existantes au niveau financier, au niveau local, de toute la fiscalité locale qui est de nouveau disponible pour les autorités locales. Là où il y a des ressources qui peuvent être exploitées pour que les autorités locales se responsabilisent. Je pense que c'est aussi l'un des

messages forts que nous avons retenus ; ce facteur important, c'est le moment qu'il faut utiliser les possibilités locales et les financements locaux », a-t-il poursuivi.

L'ambassadeur de l'UE a, par ailleurs, remis au ministre délégué une invitation pour participer à la fête de l'Europe, le 24 mai, et lui expliquant les activités culturelles à lancer à l'Institut français du Congo. « Je sors d'une longue et intéressante discussion. Parler avec monsieur le ministre de ces questions-là, c'est toujours passionnant, on sent vraiment un homme engagé dans ce domaine. Nous avons pu comprendre que les choses avancent bien, nous sommes, en tant que partenaires, encouragés à poursuivre les appuis pour que le processus avance », a conclu Giacomo Durazzo.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/ Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Lou-bayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

CONGO-ALGÉRIE

Isidore Mvouba reçu par le président Abdelmadjid Tebboune

Porteur d'un message du chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, à son homologue algérien, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, qui séjourne en Algérie depuis le 5 mai, a été reçu le 8 mai par le président Abdelmadjid Tebboune.

Isidore Mvouba et le président de la République algérienne démocratique populaire ont passé en revue la coopération entre le Congo et l'Algérie, vieille de 60 ans. « On vient de vivre un moment fastueux, nous venons de rencontrer la voix de la sagesse, comme il n'y en a plus beaucoup par les temps qui courent. Sur toutes les questions bilatérales, comme tout le monde le sait, l'Algérie et le Congo ont une vieille coopération depuis 1964, mais elle a pris de l'envergure lorsque le président Denis Sassou N'Guesso est revenu au pouvoir. Donc, il y a une communauté de vues parfaite entre la République algérienne démocratique populaire et le Congo », a expliqué Isidore Mvouba après sa réception.

S'agissant de la coopération interparlementaire, le président Abdelmadjid Tebboune s'est félicité de la signature d'un ac-



cord cadre de partenariat entre l'Assemblée populaire nationale d'Algérie et l'Assemblée nationale du Congo. « Il espère que, entre les deux chambres, les choses vont aller au mieux le

plus vite possible. Le président algérien attend la commission mixte pour déclencher un certain nombre de choses, parce qu'il regrette que les accords que nous avons eus à signer

en 2017, lors du voyage d'Etat du président Denis Sassou N'Guesso, n'ont pas connu, comme on dit, une issue favorable. Donc, nous sortons de là complètement comblés, ravis et

heureux d'avoir rencontré un personnage hors du commun », s'est réjoui Isidore Mvouba.

Dans le but de relancer leur coopération bilatérale, le Congo et l'Algérie avaient signé en mars 2017, à Alger, dans le cadre de la 7^e réunion de la commission mixte, une quinzaine d'accords couvrant tous les domaines. Ces accords concernaient, entre autres, les domaines de la marine marchande, la communication, la culture, le commerce, les affaires étrangères, l'enseignement supérieur, l'agriculture et l'enseignement technique. La prochaine commission mixte permettrait sans nul doute aux deux parties de donner un nouveau souffle à cette coopération.

Notons que le Congo et l'Algérie font partie du comité de haut niveau des dix pays africains impliqués dans la recherche de la solution à la crise libyenne.

Parfait Wilfried Douniama

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Signature d'un accord de partenariat entre les Assemblées nationales du Congo et d'Algérie

En mission de travail en Algérie depuis le 5 mai, le président de l'Assemblée nationale du Congo, Isidore Mvouba, a signé le 6 mai avec le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) algérienne, Brahim Boughali, un protocole cadre de coopération.

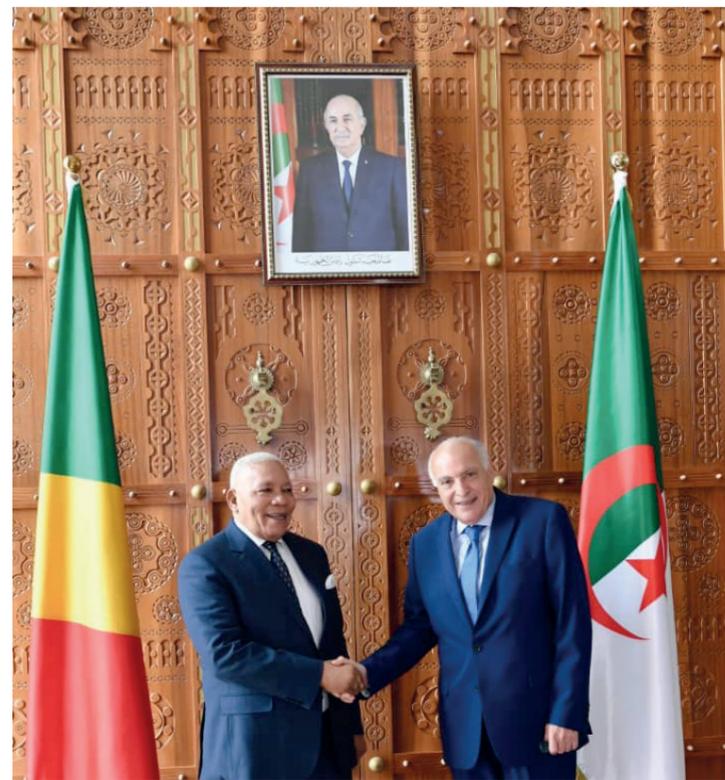
Le protocole d'entente et de partenariat entre l'APN et l'Assemblée nationale du Congo permettra, entre autres, l'échange de documents et de textes de loi des deux pays, en plus de l'organisation de forums, de conférences et des sessions de formation. Il facilitera également l'organisation de rencontres périodiques entre les deux présidents et les membres des deux institutions. Des rencontres qui permettront l'échange des points de vue concernant les grandes questions internationales et d'encourager les groupes d'amitiés et l'échange d'expériences autour des questions liées à la gestion administrative, technique et financière.

« Nous venons de signer ce protocole d'accord qui régit les rapports entre les deux chambres du Parlement. C'est un nouveau départ qui fait que nos deux institutions aient des échanges permanents, des échanges de délégations au niveau des commissions permanentes, des groupes parlementaires. Nous venons de faire une bonne fortune », s'est réjoui le président de l'Assemblée nationale du Congo après la signature du protocole d'accord avec son homologue algérien.

Avant la signature de cet accord, Isidore Mvouba et Brahim Boughali ont fait le tour d'ho-



Isidore Mvouba et Brahim Boughali après la signature du protocole d'entente DR rizon de la situation politique dans le monde en mettant un accent sur la situation en Libye et les rapports entre leurs deux institutions. Le président de la chambre basse du Parlement congolais a, en effet, salué la qualité des échanges concernant la paix et la sécurité dans le monde. « Comme nous le constatons tous, aujourd'hui le monde est de plus en plus incertain. Sur tous les continents, il y a çà et là, ce qu'on appelle des conflits locaux, mais qui ont tendance à prendre de l'ampleur. Concernant la République algérienne démocratique populaire et la République du Congo, nous savons que nous sommes des forces de paix parce que nos deux chefs d'Etat sont des hommes de paix qui se battent pour certaines parties de notre continent. Je fais allusion à la Libye où les présidents Denis Sassou N'Guesso et Abdelma-



...Ici avec le président du Conseil de la nation de l'Algérie DR djid Tebboune, mano à mano, se battent pour que le peuple libyen connaisse la paix », a rappelé Isidore Mvouba. Le président de l'Assemblée nationale et sa suite ont, par ailleurs, été reçus par le président du Conseil de la nation de l'Algérie, Salah Goudjil. La rencontre a également permis d'approfondir les relations parlementaires entre l'Assemblée nationale du Congo et le Conseil de la nation (le sénat algérien).

P.W.D. et Marie Alfred Ngoma

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 8 mai 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 8 mai 2024 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat.

Douze (12) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Un (1) projet de loi au titre du ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande ;
- Un (1) projet de loi et deux (2) projets de décret au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique ;
- Trois (3) projets de loi au titre du ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public ;
- Un (1) projet de décret et une (1) communication au titre du ministère de l'Economie et des Finances ;
- Deux (2) projets de décret au titre du ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi ;
- Une (1) nomination au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale.

I/- Ministère des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Honoré Sayi, ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un (1) projet de loi portant création de l'Agence congolaise des affaires maritimes (ACAM). Le code de la marine marchande et la création des services de la marine marchande, il y a une soixantaine d'années, prouvaient la volonté de notre pays de développer les services portuaires, maritimes et connexes et, ainsi, de porter le plus haut possible le pavillon congolais.

Devenus la direction générale de la marine marchande en 1987, les services concernés ont mis en évidence la volonté du gouvernement de moderniser le secteur et de répondre aux besoins d'adaptation prescrits au niveau international.

La mise en œuvre des réformes induites, inspirées des conventions internationales ainsi que du code de la marine marchande de la CEMAC, a concerné des domaines aussi divers que la sécurité et la certification maritimes, les droits et taxes maritimes, la formation des personnels des académies maritimes, etc.

Ce développement a été cependant freiné par des insuffisances diverses, en termes de ressources humaines, financières et matérielles.

Un audit mis en œuvre en 2018 par l'OMI a déploré l'absence de stratégie maritime nationale, et a pointé un certain nombre de pistes de développement de l'économie maritime. L'importance des ressources humaines, matérielles et financières à mobiliser est telle qu'elle justifie amplement la création, sur les cendres de la direction générale de la marine marchande, d'un établissement public à caractère administratif dénommé « Agence congolaise des affaires maritimes », structure capable de redynamiser les actions dans ce secteur et de finaliser les réformes, en conformité avec les exigences de la communauté internationale.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'Agence congolaise des affaires maritimes (ACAM). Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

II/- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation

technologique

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme le professeur Delphine Edith Emmanuel, née Adouki, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, a soumis à l'examen des membres du Conseil trois (3) projets de texte ; le premier est un projet de loi portant création du centre multiservices de valorisation des bioressources.

Il s'agit là d'une des composantes du projet d'appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (AMES) financé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 7 millions d'euros. Située dans l'enceinte de l'université Marien-Ngouabi, cette structure permettra d'élargir l'offre de formations professionnelles et mettre des services de proximité à la disposition des entreprises.

Seront concernés par cet outil de modernisation du système d'enseignement supérieur qu'est le projet AMES : le financement compétitif de projets de recherche et de formation ; l'amélioration de la qualité des formations et des résultats de la recherche et de l'employabilité des diplômés ; la valorisation des bioressources ; la redynamisation des partenariats et des coopérations scientifiques avec notamment l'appui d'institutions françaises de recherche et de formation.

Ce centre, dont les ressources proviendront aussi bien de l'Etat que de ses recettes propres, aura pour missions : de soutenir les travaux de recherche appliquée des étudiants et doctorants ; de fournir des formations de qualité pour les futurs ingénieurs du secteur agroalimentaire ; de valoriser les ressources naturelles ; de stimuler la transformation des bioressources en encourageant l'entrepreneuriat, la création de recettes innovantes et de qualité adaptées au marché national.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création du centre multiservices de valorisation des bioressources. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, la ministre Emmanuel a présenté un projet de décret portant organisation des études universitaires en République du Congo, dans le cadre du système LMD (« Licence, master, doctorat »). Elle a précisé à l'attention des membres du Conseil que ce système désigne l'ensemble des mesures qui modifient le système d'enseignement supérieur, pour l'adapter aux standards internationaux et modifie l'organisation des études supérieures dans les universités et établissements d'enseignement supérieur.

Fruit de la volonté politique des chefs d'Etat de la CEMAC, exprimée en 2005, de constituer un espace commun d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle, cette réforme a été introduite à l'université Marien-Ngouabi en 2009 puis a été étendue à tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés.

C'est le principe de cette extension à tous ces établissements qui est consacré par le projet de décret examiné ce jour par le Conseil.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant organisation des études universitaires en République du Congo, dans le cadre du système LMD (« Licence, master, doctorat »).

La ministre Emmanuel a, in fine, soumis à l'examen du Conseil un projet de décret portant application de la libre circulation et l'établissement pour la création d'un établissement privé d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel par un ressortissant d'un Etat membre de la CEMAC établi en République du Congo.

Fondée sur le principe de la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, l'union économique de l'Afrique centrale (UEAC), le projet de décret soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres est pris en application d'une directive des chefs d'Etat du 28 décembre 2021 qui autorise la libre circulation et l'établissement pour la création d'un établissement privé d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel par un ressortissant d'un Etat membre établi sur le territoire d'un autre Etat membre de la CEMAC. Le texte a pour objet de faciliter la libre circulation des ressortissants CEMAC dans un autre pays de la CEMAC, pour les raisons évoquées.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant application de la libre circulation et l'établissement pour la création d'un établissement privé d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, supérieur ou professionnel par un ressortissant d'un Etat membre de la CEMAC établi en République du Congo.

III/- Ministère du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public

Invité à son tour par le chef de l'Etat à prendre la parole, M. Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des Comptes publics et du Portefeuille public, a soumis trois projets de textes à l'examen du Conseil. Le premier d'entre eux est un projet de loi portant réglementation des jeux de hasard et d'argent.

Longtemps considérés comme un divertissement, ces jeux deviennent de plus en plus une véritable activité économique et génèrent d'importantes recettes fiscales. Cette réalité met cependant au jour des risques de criminalité en bande organisée, ayant amené les pays du monde à réglementer et encadrer cette activité.

Au Congo, le secteur, constitué d'établissements de paris hippiques et de paris sportifs, de casinos et de maisons de jeux, connaît un véritable vide juridique, susceptible de générer des abus de plusieurs ordres : non-protection des mineurs ; refus des tenanciers de s'acquitter de leurs obligations fiscales, au détriment des recettes légitimes attendues par l'Etat ; troubles à l'ordre public ; risques de développement d'activités prohibées par la loi et la morale, etc.

Le projet de loi soumis au Conseil va doter notre pays d'un cadre législatif adéquat qui encadrera ces activités et permettra de se prémunir des risques évoqués.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant réglementation des jeux de hasard et d'argent. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Poursuivant son propos, le ministre Ngatsé a soumis à l'attention des membres du Conseil un projet de loi portant création de l'autorité de régulation des jeux de hasard et d'argent. Créée sous la forme d'un établis-

sement public à caractère administratif et placée sous la tutelle du ministre en charge du Budget, cette structure aura pour mission de sécuriser le secteur des jeux de hasard et d'argent dont la réglementation sera adoptée concomitamment.

Permettant de protéger le pays du risque de prolifération de machines à sous clandestines familières aux organisations mafieuses, l'autorité de régulation sera également chargée d'encadrer le secteur le plus délicat, celui des jeux en ligne, qui peut exposer au risque de blanchiment d'argent et de financement éventuel d'actes pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant création de l'autorité de régulation des jeux de hasard et d'argent. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Enfin, le ministre Ngatsé a soumis à la sagacité des membres du Conseil un projet de loi portant charte des établissements publics à caractère administratif. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme d'ensemble des établissements publics qui doit consacrer un nouveau cadre juridique et institutionnel adapté.

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) sont une technique d'organisation de l'action publique. Ils sont créés dans des domaines très divers. Il s'agit ici de prendre en compte les principes de redevabilité, de transparence, de performance, mais également les obligations liées au basculement du budget en mode programme ainsi que la nécessaire transposition des directives communautaires en droit national. Contrairement aux établissements publics à caractère industriel et commercial, qui ont la forme d'entreprises publiques depuis la loi de 1981, les EPA n'avaient jusqu'ici pour fondement que l'article 125 tiret 11 de la Constitution du 25 octobre 2015 ; la loi en examen a donc pour objet de doter les EPA nationaux et locaux d'un cadre juridique spécifique en vue d'augmenter leurs performances.

Il s'agit de fixer les règles relatives au patrimoine, au budget, à la fusion, à la scission, au transfert d'activités, à la dissolution et à la liquidation des EPA ; les dispositions de la loi permettent également de moderniser l'organisation et le fonctionnement des organes des EPA et de déterminer les règles de nomination et la nature des mandats de dirigeants de ces organes.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi portant charte des établissements publics à caractère administratif. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

IV/- Ministère de l'Economie et des Finances

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des Finances, a soumis aux membres du Conseil un projet de décret portant approbation des statuts de la caisse congolaise d'amortissement. Créée en 1971, la caisse congolaise d'amortissement des emprunts souscrits par le Congo a connu des évolutions de son cadre législatif et réglementaire avec, notamment, l'introduction des dispositions communautaires de la CEMAC.

Gérée sur la base d'une organisation provisoire datant de 1983, devenue entretemps obsolète, la caisse a été réinstituée par la loi n°2-2024 du 8 février 2024, complétée par le décret n°2024-99 du 6 mars 2024 portant attributions et organisation de la direction générale du trésor qui fixe les compétences partagées par ces deux administrations dans la gestion de la dette publique.

Le projet soumis aux membres du Conseil vise à amé-

liorer le cadre organisationnel et opérationnel de la caisse congolaise d'amortissement. Il s'agit également de compléter le dispositif de gestion de la dette publique et des dépôts des divers organismes publics confiés à la CCA. Enfin, ce recadrage organisationnel doit s'inscrire dans les principes de la loi de 2024 réinstituant la CCA.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de la caisse congolaise d'amortissement.

V/- Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi

Prenant la parole après y avoir été invité par le président de la République, M. Hugues Ngouélongdé, ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Education civique, de la Formation qualifiante et de l'emploi, a soumis deux textes à l'examen des membres du Conseil.

Le premier est un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du programme « Corps des jeunes volontaires du Congo ». Notre pays a ratifié le 22 octobre 2010 la charte africaine de la jeunesse. Celle-ci prévoit la création d'un Corps de jeunes volontaires au sein de chacun des Etats membres de l'Union africaine. Ainsi, la loi du 12 avril 2021 a institué le Corps des jeunes volontaires du Congo (CJVC).

Le texte soumis au Conseil ce jour est donc le texte d'application permettant de rendre opérationnel le corps des volontaires, dont la vocation est de stimuler la vulgarisation, la promotion du volontariat et le déploiement des volontaires sur l'ensemble du territoire national au bénéfice de notre jeunesse.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du programme « Corps des jeunes volontaires du Congo ».

Le second texte présenté par le ministre Ngouélongdé est un projet de décret fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission interne de conciliation du programme « Corps des jeunes volontaires du Congo ».

Dans le cadre de la ratification de la charte africaine de la jeunesse précitée, ainsi que de loi de 2021 portant institution du Corps des jeunes volontaires au Congo, il est prévu un organe de règlement des litiges qui pourraient survenir. L'activité de volontariat étant dérogaire au code du travail ainsi qu'au statut général de la fonction publique, un organe d'arbitrage est institué pour gérer les litiges ou différends émanant de ladite activité.

Ainsi, les litiges individuels nés de l'exécution du contrat de volontariat sont préalablement et obligatoirement soumis à une commission interne de conciliation, avant toute saisine des tribunaux.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les attributions, la composition et le fonctionnement de la commission interne de conciliation du programme « Corps des jeunes volontaires du Congo ».

VI/- Communication

Enfin, le Conseil des ministres a suivi une (1) communication. Présentée par M. Jean-Baptiste Ondaye, ministre de l'Economie et des Finances, elle était relative à la participation de la délégation congolaise aux réunions de printemps 2024 du Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale à Washington (Etats-Unis), du 15 au 20 avril 2024.

Conduite par le ministre de l'Economie et des Finances, la délégation congolaise était notamment composée de Mme Ghislaine Ingrid Olga Ebouka-Babackas et de M. Ludovic Ngatsé, respectivement ministres du Plan et du Budget, ainsi que de M. Serge Mombouli, ambassadeur du Congo aux Etats-Unis.

Le Congo a pris part aux rencontres multilatérales statutaires, notamment avec Mme Kristalina Georgieva, directrice générale du FMI.

Les relations avec l'ensemble des autres institutions de Bretton Woods ont fait l'objet de diverses rencontres, notamment avec M. Ousmane Diangana, vice-président de la Banque mondiale, rencontres auxquelles M. Jean-Jacques Bouya, ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier a ponctuellement pris part.

Ces contacts, complétés par diverses rencontres bilatérales, ont permis à la délégation congolaise de faire un tour d'horizon de l'actualité économique et financière mondiale et de s'imprégner des défis du moment. Il en ressort de nombreux enseignements quant à la poursuite des réformes à mener par notre pays.

Les membres du Conseil ont pris bonne note de ces informations. Le président de la République, chef de l'Etat, SEM. Denis Sassou N'Guesso, a invité le gouvernement à poursuivre avec la résolution qui le caractérise la mise en œuvre des réformes et l'exécution du programme, dont la Facilité élargie de crédit est l'élément essentiel, avec en point de mire la très prochaine 5e revue du FMI prévue en ce mois de mai 2024.

Après avoir souligné le fait que les pouvoirs publics disposaient à présent de tous les outils d'appréciation de la situation, fruit de la large consultation menée depuis plusieurs semaines, le président de la République a instruit le Premier ministre et les membres du gouvernement de finaliser le programme en faveur de la jeunesse, en vue de sa présentation et de son adoption lors de la tenue très prochaine d'une réunion du Conseil des ministres consacrée à cette problématique.

VII/- Nomination

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à une nomination au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale.

Est nommée :

Présidente du conseil d'administration de la caisse d'assurance maladie universelle : Mme Yvonne Valérie Yolande Voumbo Matoumona, née Mavoungou, docteur en médecine, Maître de conférences agrégée en santé publique.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 13h 15.

Fait à Brazzaville, le 8 mai 2024

**Le ministre de la Communication
et des Médias,
porte-parole du gouvernement,**

Thierry Lézin Mougalla/-

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les hautes personnalités se sont pliées à l'exigence de la loi

Les présidents du Sénat, Pierre Ngolo, et de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba; le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso; le directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba; ont, chacun à son tour, déclaré des conflits d'intérêts en soulignant l'importance de se plier à l'exercice.



Pierre Ngolo

Au siège de la Haute autorité de lutte contre la corruption (Halc), la déclaration des conflits d'intérêts se résume au dépôt du dossier par le déclarant, sa vérification et sa signature. Puis, un dialogue en une question et une réponse. « Monsieur, certifiez-vous sur l'honneur que les informations que vous venez de communiquer dans la présente déclaration sont exactes et complètes ? », demande le président de la Halc, Emmanuel Ollita Ondongo. « Je le certifie », répond le déclarant.

C'est à cet exercice que se soumettent toutes les personnes investies d'une mission de service public depuis le 16 avril, au siège de la Halc.



Isidore Mvouba

Parmi elles, les présidents du Sénat, Pierre Ngolo; et de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba; le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso; le directeur de cabinet du président de la République, Florent Ntsiba.

Ils ont déclaré...

Pierre Ngolo : « Nous avons de façon prompte donné réponse à l'invitation qui avait été formulée par la Haute autorité de lutte contre la corruption, parce que nous comprenons l'importance de l'opération de déclaration des conflits d'intérêts. Nous aussi, en tant que sénateurs, participons au contrôle. Nous saluons cette initiative qui participe du procès de



Anatole Collinet Makosso

promotion de la bonne gouvernance, de la transparence. Il faut dire que pas à pas le Congo marche vers la construction, la consolidation de la démocratie », a indiqué le président du Sénat après avoir procédé à la déclaration des conflits d'intérêts, accompagné des sénateurs.

Isidore Mvouba : « C'est le cœur léger que je viens de passer cet examen, dans le cadre de la lutte contre les antivaleurs. Il s'agit là d'une opération qui concourt à l'amélioration de la gouvernance dans notre pays », a déclaré le président de l'Assemblée nationale.

Anatole Collinet Makosso : « Nous sommes venus



Florent Ntsiba

accomplir un acte de bonnes mœurs politiques, de déontologie gouvernementale. C'est une obligation morale. Cet exercice concourt à la moralisation de la vie publique, l'assainissement des mœurs politiques ; économiques et financières », a fait savoir le Premier ministre. Il a appelé les personnes investies d'une mission de service public de s'y conformer afin de se mettre à l'abri de tout risque de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.

Florent Ntsiba : « C'est la transparence. C'est la démocratie. La déclaration des conflits d'intérêts est un devoir à accomplir en toute responsabilité citoyenne. La

loi est dure mais c'est la loi », selon le directeur de cabinet du président de la République.

Il convient de souligner que les responsables des institutions ici évoquées ne sont pas venus seuls se soumettre à l'opération de déclaration des conflits d'intérêts. Ils étaient accompagnés de plusieurs membres de leurs institutions respectives. Ladite opération se fera en deux phases. La première qui devrait prendre fin le 30 avril dernier a finalement été prolongée pour permettre à ceux qui, par saturation d'agenda, n'ont pas pu se présenter à la Halc de se rattraper. La seconde phase sera organisée dans le même but : permettre aux retardataires de s'y conformer.

En rappel, un conflit d'intérêts peut être défini comme une situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.

Rominique Makaya

GOUVERNANCE PUBLIQUE

Un partenariat pour l'élaboration du Cadre d'action intégré

Le gouvernement congolais et le Programme des Nations unies pour le développement au Congo (Pnud) ont signé le 7 mai à Brazzaville, le Plan d'initiation pour l'élaboration du Cadre d'action intégré de la gouvernance publique (CAIGP) pour la période 2024-2025.

Le Plan d'initiation (PI) signé vise principalement le renforcement de l'appareil de contrôle de l'Etat permettant de consolider le système national de redevabilité en matière de gestion des finances publiques mais également d'asseoir une culture des résultats et de performances. La représentante du Pnud au Congo, Adama-Dian Barry, a rappelé que la signature de cet accord est une avancée significative pour la consolidation du CAIGP du Congo. Ce partenariat augure, selon elle, d'une volonté manifeste d'accélérer la mise en place de l'ensemble des préconditions visant une amélioration de l'efficacité de l'action de l'Etat et de la fourniture des services de qualité aux populations.

« Nous envisageons dans les prochains mois à travers la mise en œuvre du plan d'investissement, un renforcement des capacités techniques et opérationnelles du ministère en charge du Contrôle de l'Etat et de Lutte contre les antivaleurs. Ce partenariat permettra notamment l'élaboration d'un Cadre intégré de gouvernance publique, assorti de son plan opérationnel budgétisé qui permettront l'exercice effectif du contrôle de l'Etat et la lutte contre les antivaleurs », a souligné Adama-Dian Barry.



Les membres du gouvernement posant avec les partenaires techniques

En effet, cet exercice se fera de manière concertée et cohérente avec l'ensemble des institutions républicaines du gouvernement pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance financière, économique, judiciaire et administrative. Elle a, par ailleurs, salué les avancées significatives en matière de modernisation de l'action publique. Ces avancées ont permis, entre autres, a-t-elle expliqué, le basculement en mode de gestion de l'Etat vers un budget programme, l'amorce de transformation numérique de l'appareil de l'Etat ainsi que l'accélération du traitement de la commande publique. Il y a aussi le renforcement du contrôle parlementaire ; les progrès en matière de décentralisation et la planification

pour les ODD au niveau régional et territorial.

Plusieurs ministères impliqués

Le ministre du Contrôle d'Etat, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les antivaleurs, Jean-Rosaire Ibara, a, de son côté, rappelé que la gouvernance publique est la manière dont les fonctionnaires du gouvernement et les institutions publiques acquièrent et exercent leur autorité pour déterminer la politique nationale et assurer ressources et services aux citoyens. D'après lui, ce PI a pour objectif de faire un état des lieux de la gouvernance publique en République du Congo et proposer un schéma directeur d'élaboration du GAIGP.

Le Plan d'initiation signé permettra, à terme, aux organes de veille et d'impulsion de la bonne gouvernance de structurer et hiérarchiser leurs actions respectives. Le cadre analytique général permet d'apprécier la situation pays ; identifier les secteurs susceptibles d'être positivement réformés ; évaluer la possibilité réelle d'introduire ces réformes et de définir les mesures à mettre en œuvre pour faciliter leur acceptation.

« Sans cadre analytique, toute tentative de réforme est vouée à l'échec, faute d'une vision d'ensemble des problèmes sous-jacents et des réformes concrètement réalisables. Les concepts tels que la transparence, la responsabilité,

la gouvernance, la lutte contre la corruption et les infractions assimilées présentant des interrelations pas toujours faciles à accorder doivent être constamment pris en compte. De manière spécifique, il permettra de créer des conditions pour l'accélération de la modernisation de l'administration au Congo », a rappelé le ministre en charge du Contrôle d'Etat, saluant l'intégration des nouveaux ministères dans ce processus, notamment ceux en charge de la Fonction publique, de l'Economie et de l'Economie numérique.

Notons que plusieurs ministres ont signé le CAIGP, précisément le ministre en charge de la Fonction publique, Firmin Ayessa, de l'Economie et des Finances, Jean-Baptiste Ondaye, du Budget, Ludovic Ngatsé, de la Justice, Aimé Ange Wilfrid Bininga, de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, de la Réforme de l'Etat, Luc Joseph Okio, ainsi que celui du Contrôle de l'Etat, Jean-Rosaire Ibara. A ceux-là, s'ajoutent les présidents de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques, Joseph Mana Fouafoua, et de la Haute autorité de lutte contre la corruption, Emmanuel Ollita Ondongo.

Parfait Wilfried Douniama

MINES

Une société chinoise va exploiter de l'or au nord du Congo

Une délégation de la société chinoise "China gold group", conduite par son vice-président, Wang Zuo Man, s'est entretenue, le 8 mai, à Brazzaville avec le président du Sénat, Pierre Ngolo, à qui elle a sollicité l'appui pour exploiter de l'or dans la partie septentrionale.

"China gold group" est un consortium d'entreprises chinoises œuvrant dans l'exploitation et la transformation des minerais. Représenté au Congo par la Société de recherches minières (Soremi), qui exploite et transforme des minerais à Mfouati dans le département de la Bouenza, China gold group va diversifier ses activités à travers le pays.

Dans son plan d'action, elle veut étendre ses activités à l'exploitation de l'or au nord du Congo. Pour mener à bien le projet et garantir son succès, les responsables de la société sont allés solliciter l'appui du Sénat.



Wang Zuo Man, offrant un présent à Pierre Ngolo photo Vox Tv

« Notre groupe est représenté au Congo par la société Soremi, installée à Mfouati dans le département de la Bouenza. Il comprend quatre filiales qui sont toutes cotées en bourse en Chine et spécialisées dans la métallurgie, l'exploitation et la commercialisation de l'or, du

cuivre et d'autres minéraux. Nous sommes donc venus renforcer nos investissements ici au Congo dans l'exploitation de l'or au nord du pays », a souligné Wang Zuo Man.

L'homme d'affaires chinois a renchéri que cet investissement, qui a reçu l'appui du Sénat, permettra

de contribuer au développement économique du Congo mais aussi et surtout de renforcer les relations diplomatiques entre deux pays, conformément à la vision des deux chefs d'Etat.

« Nous voulons rechercher de l'or dans la partie nord du Congo. Si nous découvrons un impor-

tant gisement, nous allons construire une usine d'exploitation et de traitement de l'or ici au Congo. Mais pour le moment, la commercialisation se fera en Chine », a affirmé Wang Zuo Man.

Pour sa part, le président du Sénat s'est dit honoré de la mise en œuvre de ce projet et a promis à la société China Gold Group tout le soutien de la chambre haute du Parlement. « Si votre entreprise est prête à investir au Congo pour contribuer au développement de l'économie nationale, vous avez tout le soutien du sénat », a indiqué Pierre Ngolo aux opérateurs économiques chinois.

Firmin Oyé

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les enseignants vacataires déplorent l'inertie dans leur recrutement

Le Corps des enseignants vacataires et prestataires des universités (CEVPU) a rendu publique une déclaration dans laquelle il déplore « l'inertie » de la tutelle concernant les dossiers sur le recrutement des enseignants vacataires en qualité de permanent ainsi que du paiement des heures de vacation de plus de quatre ans.

Au cours de leur rencontre tenue le 4 mai à l'esplanade de l'Ecole normale supérieure (ENS), les membres du CEVPU ont déploré le manque de perspectives concernant leurs doléances. Selon la déclaration signée par le président de cette organisation, le Dr Ghislain Allure Bueso Nzambi, toutes les démarches menées avec la tutelle demeurent infructueuses. « Ces échanges nous laissent présager un pessimisme inouï. Malgré la promesse du gouvernement lors de l'interpellation de la ministre à l'Assemblée nationale en 2021, nous citons : un recrutement des enseignants vacataires en qualité de permanent sera organisé en 2023 », indique la déclaration.

Ils confirment, en outre, que l'irrégularité des paiements des heures de vacation pose un véritable problème de survie des enseignants vacataires et prestataires de l'Université Marien-Ngouabi malgré l'amélioration de la situation financière du pays. « Il faut néanmoins noter que selon les textes de l'Université Marien-Ngouabi (UMNG), le ratio des effectifs serait de trois enseignants pour un personnel administratif technique

et ouvrier de service (ATOS). Malheureusement la réalité est telle que ce ratio est de trois voire quatre ATOS pour un enseignant. Pire encore, il y a des enseignants recrutés à l'Université qui n'ont jamais dispensé un cours, mais touchant frauduleusement l'argent du contribuable congolais en toute impunité. Nonobstant le fait que nous travaillons tous pour l'UMNG, le constat est tel que le traitement que notre employeur nous inflige frise le mépris, en maintenant les enseignants vacataires et prestataires de l'UMNG dans une posture inadéquate et incommode. Nous n'avons même pas l'accès dans des infrastructures universitaires pour tenir nos réunions, malgré les sollicitations officielles », expliquent les vacataires et prestataires de la première université publique du Congo.

Ils demandent au gouvernement d'user de toutes mesures urgentes afin de rendre possible le recrutement des enseignants vacataires et prestataires de l'UMNG dans un délai raisonnable, en cette année déclarée « année de la jeunesse par le président de la République » ; de créer les condi-

tions nécessaires et possibles pour solder les arriérés des heures de vacation des années 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023. Ils sollicitent que les autorités trouvent des mécanismes de paiement mensuel ou trimestriel des heures de vacation afin de rendre les vacataires, en proie à la précarité, libres et autonomes de leur vécu quotidien faute de quoi des actions de nature à perturber des enseignements à l'UMNG seront fortement menées.

Enregistrée sous le récépissé n°367/23MIDDLE/DBZV du 10 novembre 2023, cette organisation, à travers ses membres, s'indigne de ce qu'ils qualifient d'agissements injustes et assujettissants de la présidence de l'Université « qui tendent à étouffer le bon fonctionnement de notre mouvement associatif ». Le CEVPU qui se dit disponible au dialogue souhaite que les différents problèmes qui minent ses membres soient résolus le plus tôt possible afin de permettre à ses derniers de répondre à certaines responsabilités et obligations sociétales. Cette plateforme met en garde toute récupération de cette déclaration exclusivement académique à des fins politiques.

Rude Ngoma

PRÉSIDENTIELLE AU TCHAD

Mahamat Deby déclaré vainqueur

Le président de la transition, Mahamat Deby Itno, a été déclaré vainqueur de l'élection présidentielle avec 61% de suffrages, selon les résultats provisoires publiés le 9 mai.

L'Agence nationale qui gère les élections au Tchad a publié les résultats du scrutin de lundi, plusieurs semaines avant la date prévue. Les chiffres montrent que Deby Itno a gagné avec un peu plus de 61% des voix. Le second Succès Masra est arrivé deuxième avec plus de 18,5% des voix. Des coups de feu ont éclaté dans la capitale à la suite de cette annonce. Les résultats préliminaires étaient initialement attendus pour le 21 mai. Quelques heures avant l'annonce, Succès Masra a publié sur Facebook un discours accusant les autorités de vouloir manipuler le résultat. Il a revendiqué la victoire, affirmant que le président sortant avait l'intention d'inverser le résultat du vote. Il a appelé l'armée, la police et les autres forces de sécurité tchadiennes à ne plus suivre les ordres de Deby Itno. « Ces ordres vous conduiront à vous ranger du mauvais côté de l'histoire du Tchad, ces ordres vous conduiront à combattre vos frères et sœurs, ces ordres vous conduiront à commettre l'irréparable et l'impardonnable. Refusez d'obéir à ces ordres injustes », a-t-il déclaré dans son discours. Le bureau du président de la République n'a pas réagi dans l'immédiat.

Succès Masra, président du parti d'opposition The Transformers, avait fui le Tchad en octobre 2022. Le gouvernement militaire du pays avait alors suspendu son parti et six autres dans le cadre d'une répression des manifestations contre la décision de Deby Itno de prolonger son mandat de deux ans. Plus de 60 personnes ont été tuées lors de ces manifestations que le gouvernement a condamnées en les qualifiant de « tentative de coup d'Etat ».

Un accord conclu en 2023 entre le ministre de la réconciliation du pays et le parti politique de Masra a permis à l'homme politique en exil et à d'autres figures de l'opposition de retourner au Tchad. Il a ensuite été nommé Premier ministre. Le Tchad est considéré par les États-Unis et la France comme l'un des derniers alliés stables dans la vaste région du Sahel, après les coups d'Etat militaires au Burkina Faso, au Mali et au Niger ces dernières années. Les juntes au pouvoir dans ces trois pays ont expulsé les forces françaises et se sont tournées vers la Russie pour obtenir une assistance en matière de sécurité. Le Tchad a tenu son élection présidentielle, longtemps retardée après trois ans de régime militaire, et les analystes s'attendaient largement à ce que le président sortant l'emporte.

Yvette Reine Nzaba



« Agir avec les jeunes pour transformer le monde »

Tribune conjointe de l'Equipe Europe en République du Congo à l'occasion de la célébration de la « Journée de l'Europe »

Il y a un an, le 9 mai 2023, avec le soutien du Parlement européen, a été lancée EurHope, une initiative participative unique qui a touché pendant un an, un million et demi de jeunes citoyens de 15 à 35 ans dans les 27 pays membres de l'UE. L'objectif était de construire un dialogue entre jeunes européens, au-delà des frontières et placer leurs priorités pour l'avenir de l'Europe au cœur de la campagne 2024.

Au début de cette année dans son message de présentation des vœux aux corps constitués, le Chef de l'Etat Denis Sassou Nguesso décrétait 2024 année de la jeunesse. Deux mois plus tard, le Conseil consultatif de la Jeunesse tenait sa toute première assemblée générale. Des représentants des 12 départements du pays ainsi que de la diaspora échangeaient sur les préoccupations qui minent la jeunesse congolaise et remettaient au Président de la République leurs conclusions. Début avril, dans la continuité de la campagne « Je vois le Congo » et « Notre voix, notre futur », la Délégation de l'Union européenne lançait auprès des 18-35 ans une nouvelle enquête sur leur perception du partenariat UE-Congo.

Cette préoccupation de la voix et de la place des jeunes n'est pas nouvelle et ressurgit régulièrement dans les débats politiques et de société. Mais elle se pose aujourd'hui avec plus d'acuité, sans doute parce que les premiers concernés, le manifestent de manière plus récurrente et de plus en plus bruyamment, voire violemment. Et ce, partout dans le monde : en Europe, en Afrique, au Congo ou ailleurs.

Pourquoi et comment agir avec les jeunes ?

Nous le voyons, les jeunes sont au cœur des réflexions : ils sont à la fois porteurs d'innovation et de créativité, à l'avant-garde de nombreux combats, mais aussi victimes et auteurs de violences, porteurs d'espoir tout en nourrissant de fortes inquiétudes. Dirigeants, institutions internationales, société civile, confessions religieuses, s'accordent tous sur un point : il est urgent d'agir. Mais de quelle manière ? Quelle est véritablement leur place dans ce monde en pleine mutation ou maintenir un cap plein de promesses est un défi quotidien ? Comment rendre possible et permettre un avenir plus sécurisant à tous points de vue à l'endroit de nos jeunes et des générations futures ?

D'abord, en leur expliquant d'où nous venons :

Cela passe notamment par le rappel à ces fondamentaux essentiels que sont la notion d'enracinement, d'ancrage dans une famille, dans un pays, dans un terroir, dans une communauté avec toutes les valeurs que cela véhicule et que nous souhaitons continuer à cultiver ensemble européens et africains, au-delà de nos différences. En Europe, que nous célébrons le 9 mai de chaque année, c'est d'abord une vision : celle de Robert Schuman, un des pères fondateurs de la construction européenne et de ses pairs, des hommes animés par la

Quels leviers actionner pour maintenir et consolider notre partenariat avec l'Afrique ?

Outre la convocation des liens historiques extrêmement forts entre nos deux continents évoquée plus haut et la défense de nos valeurs communes, il nous faut en outre, nous référer à nos engagements pris lors du Sommet UE-UA de février 2022. Nous y avons réaffirmé la conviction selon laquelle l'Afrique et l'Europe pouvaient travailler ensemble à l'avènement d'un monde meilleur et plus sûr pour tous. Ensemble, nous nous sommes également engagés en faveur d'une paix et une sécurité renforcées et actuellement menacées de toutes parts. Ensemble, nous avons des intérêts communs à préserver et à développer reposant sur le « Global Gateway » afin de relever les défis mondiaux les plus pressants, en matière de lutte contre le changement climatique, d'amélioration des systèmes de santé, en passant par le renforcement de la compétitivité et de la sécurité des chaînes d'approvisionnement mondiales.

En République du Congo, au travers des priorités qui ont été conjointement définies, l'Union européenne et les Etats Membres souhaitent réaffirmer leur place de partenaire privilégié dans les secteurs de la gouvernance économique et la transition vers une économie verte, diversifiée et digitalisée, de la gestion durable des ressources naturelles, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, de la démocratie, les droits Humains et la gouvernance participative.

Quelle place pour les jeunes dans cette approche de notre partenariat ?

Nous devons renforcer leurs capacités et leur pouvoir d'agir. D'abord en initiant et en mettant en œuvre des projets qui reflètent les priorités identifiées dans les différentes enquêtes de perception que nous avons menées : la création d'emploi, l'éducation, la préservation de l'environnement.

conviction que l'on pouvait dépasser les atrocités de la seconde guerre mondiale pour faire de la paix leur principal objectif politique. De quelle manière ? En unissant nos forces et en mutualisant nos ressources autour d'une communauté, en déclarant que la paix et l'État de droit étaient plus importants que les différences nationales, en faisant passer l'intérêt commun au-dessus de l'intérêt particulier.

Ensuite, en valorisant ce que nous avons construit ensemble et vers là où nous voulons aller :

Le partenariat entre l'Europe et l'Afrique repose sur des liens historiques extrêmement forts, à l'épreuve du temps, bâtis à la fois sur nos succès et nos échecs. Nos peuples partagent en outre, une proximité géographique, linguistique, humaine et économique. La vision renouvelée d'une prospérité partagée qui mutualise de part et d'autre, les savoir-faire, les compétences, les ressources, le dynamisme et l'envie d'agir de la jeunesse doit être une des pierres angulaires de notre partenariat.

Cette vision renouvelée également fait écho à la construction de l'Europe en tant que projet intégrateur : une Europe qui a progressivement mis en place, les moyens lui permettant de devenir la première économie du monde et le premier partenaire au développement. A ce titre, les élections européennes prévues du 6 au 9 juin seront déterminantes pour l'avenir de l'Union et de ses 27 États membres. En rebattant les cartes des institutions européennes pour les cinq années à venir, c'est la destinée de près de 450 millions de citoyens parmi lesquels une majorité de jeunes qui est en jeu.

Enfin, en leur clamant haut et fort ce que nous sommes ensemble :

Ce que nous célébrons finalement c'est un partenariat fondé sur des valeurs partagées qui nous ont permis de surmonter bien des crises, dont le tsunami qu'a constitué la pandémie de Covid 19 en 2020. Face aux soubresauts de l'histoire, ce sont ces valeurs de dignité, de liberté et de solidarité, exercées qui doivent rester nos boussoles. Le dialogue interculturel, en tant qu'échange de vues ouvert entre des individus et groupes de cultures différentes a également toute sa place. Il permet de mieux comprendre la perception du monde propre à chacun. Il induit ici deux notions essentielles celle du respect et celle de la tolérance. Sur ce terrain commun, nous pouvons chaque jour apprendre les uns des autres.

En tant que partenaire pour la prospérité, partenaire pour la sécurité et partenaire pour le multilatéralisme, l'Europe veut continuer à projeter avec assurance et confiance son rôle d'acteur mondial non pas déconnecté des réalités mais tout au contraire, une Europe de l'ouverture, à l'écoute du monde et à l'image de l'avenir que nous voulons façonner aux côtés des jeunes.

Pour ces raisons, les projets entièrement dédiés aux jeunes que sont ARCEFA et Mosala (centres d'éducation, de formation et d'apprentissage et employabilité des jeunes), AMES et RELIEF (modernisation de l'enseignement supérieur et insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail) lancés avec l'Agence Française de Développement ou VET Toolbox (Formation, insertion professionnelle) ou encore « Formation-Insertion-Innovation » porté par l'ONG ESSOR sont des pas importants dans la bonne direction. Ces projets viennent en complément du portefeuille déjà très riche qu'il nous faut continuer à développer pour que les jeunes ne soient plus simplement des bénéficiaires mais des acteurs à part entière. L'UE offre par ailleurs de nombreuses perspectives aux jeunes congolais, à travers les nombreux programmes de bourses bilatérales, de séjours de recherche, de partenariats universitaires et d'offres d'emploi sur le marché européen.

Construire le monde de demain aux côtés des jeunes c'est enfin leur donner les clés pour mieux comprendre les enjeux actuels et leur permettre de développer leur esprit critique. C'est l'objectif des Rencontres Citoyennes des Jeunes que nous avons lancé l'an dernier et que nous allons poursuivre. En soutenant les initiatives qui encouragent à prendre part au débat démocratique, nous contribuons à l'émergence de citoyens éclairés et responsables, en capacité prendre le recul et de se forger leur propre opinion.

Ensemble, soutenons les envies d'agir des jeunes et accompagnons-les dans leur engagement. Qu'ils soient citoyens européens, citoyens africains ou simplement citoyens du monde, faisons-en sorte que les jeunes fassent partie de la solution.

**Les Chefs des missions diplomatiques
de l'Union européenne en République du Congo**

**Giacomo DURAZZO, Claire BODONYI, Wolfgang KLAPPER,
Enrico NUNZIATA, Jean-Paul CHARLIER**

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIS FINANCIER GROUPE BGFIBank

Performance record avec un résultat net consolidé de FCFA 95,8 milliards en 2023 (+55% vs 2022).

Libreville, Gabon – le 3 Mai 2024

Performance exceptionnelle dans un contexte macro-économique marqué par les pressions inflationnistes engendrées par les tensions géopolitiques et la fin des politiques monétaires diverses.

Chiffres clés :

Bilan chiffres clés (en millions FCFA)	Réalisé 31/12/2022	Réalisé 31/12/2023	% Var R23/R22
Total Bilan	4 877	5295	9%
Situation nette	568	607	7%
Situation Nette part du Groupe	464	500	8%
Dépôts de la clientèle	3050	3311	9%
Crédits à la clientèle	2947	3075	4%
Trésorerie nette	479	654	37%
Compte de Résultat chiffres clés (en millions FCFA)	Réalisé 31/12/2022	Réalisé 31/12/2023	% Var R23/R22
Marge nette d'intérêt	173	206	19%
Commissions	80	97	21%
Produit Net Bancaire	253	303	20%
Produit Global d'Exploitation	263	315	20%
Frais de gestion	-174	-196	13%
Résultat Brut d'Exploitation Coût du risque global	89 -7	119 6	34% -183%
RÉSULTAT NET	62	95,8	55%
Résultat net part groupe	49	75,8	56%
Résultat net part minoritaire	13	20	54%

Le Conseil d'Administration de BGFI Holding Corporation s'est réuni le **26 avril 2024**, sous la présidence de Monsieur Henri-Claude OYIMA à l'effet d'examiner les performances et arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 du Groupe BGFIBank. Le total de bilan consolidé s'établit à **FCFA 5 295 milliards**, en progression de 9% rapporté au 31 décembre 2022.

Performances commerciales : Les encours de dépôts de la clientèle s'affichent à **FCFA 3 311 milliards**, en hausse de 9% par rapport à 2022. Le Groupe BGFIBank a pu compter sur la confiance de ses clients dans tous les marchés où il opère. Dans le même temps, le Groupe BGFIBank a poursuivi son soutien au

financement des économies et des projets structurants de ses clients dans les différents marchés d'implantation pour **FCFA 3 075 milliards**, induisant une augmentation des encours de crédits de 4% comparé à 2022.

Situation nette : La situation nette s'apprécie année après année, conséquence de la progression favorable des résultats sur la période et d'une politique prudente de distribution de dividendes pour s'établir à **FCFA 607 milliards**, en hausse de 7% par rapport à 2022.

Trésorerie nette : Les excédents de liquidité ont connu une croissance de **FCFA 175 milliards**, en lien avec la collecte des ressources enregistrée sur la période et le renforcement des dispositifs de gestion ALM. La Trésorerie nette se consolide à **FCFA 654 milliards**.

Produit net bancaire : Le produit net bancaire s'établit à **FCFA 303 milliards** en progression de 20% par rapport au niveau enregistré au 31 décembre 2022. Cette évolution résulte de l'effet volume sur les crédits à la clientèle et de l'amélioration des marges, malgré un coût de refinancement en hausse.

Les commissions bénéficient du fort développement du Groupe sur le commerce international et des revenus des opérations hors bilan.

Frais de gestion : L'évolution des frais de gestion a été marquée par les pressions inflationnistes dans les pays d'implantation du Groupe BGFIBank. A ce phénomène d'inflation s'agrègent les effets de l'extension du périmètre des activités, conformément à la politique d'investissements du Groupe BGFIBank :

augmentation des points de vente, mise en production des nouveaux services à la clientèle, renforcement de la disponibilité des actifs numériques et informatiques.

Coût du risque : Le coût du risque reste favorable, en lien avec le niveau de recouvrement réalisé sur la période et le renforcement de la surveillance du portefeuille crédit.

Résultat net consolidé : L'effet conjugué d'un produit net bancaire en forte croissance (+20%) et d'un coût du risque favorable se solde par un résultat net consolidé record de **FCFA 95,8 milliards**, en progression de 55% par rapport à 2022.

Dividende : Au terme de cette année exceptionnelle, le Conseil d'Administration de BGFI Holding Corporation proposera à la prochaine Assemblée Générale, la distribution d'un dividende brut de **FCFA 11.000 par action**.

Perspectives : Dans un environnement soumis à des vents de courants contraires, le Groupe BGFIBank reste mobilisé dans sa recherche perpétuelle de l'Excellence pour construire ce groupe financier africain pour le monde. Il demeure résolument engagé à s'adapter efficacement aux contraintes réglementaires, aux changements organisationnels, aux besoins légitimes de ses clients, à offrir des produits et services innovants et à maintenir une gestion solide des risques, nécessaires à l'atteinte de l'objectif de **FCFA 120 milliards en 2024**.

À PROPOS DE BGFI HOLDING CORPORATION SA

Le Groupe BGFIBank est un groupe financier international multi-métiers qui allie solidité financière, stratégie de croissance durable et maîtrise des risques avec l'ambition d'être la banque de référence sur les marchés en termes de qualité de service.

Le Groupe BGFIBank place la qualité de service au cœur de son métier, en s'appuyant sur la quête perpétuelle d'Innovation et d'Excellence. Il enrichit son offre en misant sur l'expertise de ses partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. Avec plus de 2 660 collaborateurs présents dans douze pays qui accompagnent au quotidien une clientèle diversifiée dans ses pays d'implantation : Bénin, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée-Equatoriale, Madagascar, République Démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal.



Avis d'appel d'offres Congo BU_24_RFGS_284980_284992

Objet	Fourniture du matériel informatique C19RM
Date de l'appel d'offres	10 mai 2024
Date de clôture	23 mai 2024 à 12h00
Numéro de référence	Congo BU_24_RFGS_284980_284992

1.1 Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, ayant son siège à Baltimore dans l'Etat de Maryland aux Etats Unis. CRS a réouvert ses bureaux en République du Congo en 2017 où il travaille avec le ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme. Pour la mise en œuvre de la prochaine phase de la subvention Fonds Mondial de lutte contre le paludisme pour la période 2024-2027, CRS a besoin d'acquérir du matériel informatique destinés au projet C19RM et à ses partenaires de mise en œuvre et invite les Fournisseurs locaux qualifiés de lui fournir leurs offres.

Le marché est constitué en deux (02) lots comme suit :

Lot 1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 31 Ordinateurs Portables Ordinateurs HP Probook 450G9 ou équivalent: RAM 16Go • CPU Core • SSD 1To • Ecran FHD 15.6P • Wifi 802.11 • OS Win11 Pro • Office Pro 2019 license inclus. ➤ 100 Tablettes android: RAM: 4GB•stockage:64GB • Android 10 min, capacité de batterie 8000mAh, camera 5MP+8MP, OTG, WIFI, Support Simcard. 4G LTE SIM.
Lot 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 03 Vidéos projecteur Epson EB-W06 ou équivalent: Lampe 30.000h d'autonomie • Résolution : 1920 x 1080 px • Luminosité : 3100 lumens LED • Technologie : DLP •Lampe : LED • Connexion sans fil : Wi-Fi • Rapport de projection : 1.15 à 1.5 :1 • Lens shift : 110%+/-5% • Contraste : 3000 000 :1 • Niveau sonore : 31 dB / 27 dB (eco) • Haut-parleur(s) : 2x 6 W • Mémoire 16 Go"

Les offres peuvent être soumises électroniquement à l'adresse bidcg@crs.org ou déposées physiquement au bureau de CRS sis au 4ème étage de l'immeuble ACERAC, Impasse Bayardelle, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo au plus tard le **23 mai 2024** à 12h00. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en envoyant un mail de demande aux adresses : orchie.ndebeka@crs.org ; ginette.ikongo@crs.org copie à bidcg@crs.org avec objet **DEMANDE DAO « Congo BU_24_RFGS_284980_284992 »** ou en retirant la version physique contre décharge au Bureau de CRS à l'adresse indiquée sus indiquée.



FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL
MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

AVIS D'APPEL D'OFFRES

No 001 12024/SG /FCF/24

Construction d'un Magasin de vente d'équipements sportifs et d'une Cafétéria au siège de la FECOFOOT

La Fédération Congolaise de Football se propose de réaliser, sur financement Forward 3.0, la construction d'un bâtiment devant abriter un magasin de vente d'équipements sportifs et une cafétéria à son siège, situé au 02, avenue de la libération de Paris.

A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission qui se présentera en un seul lot.

Le processus de sélection se déroulera conformément aux dispositions du Code des Marchés et au Manuel de Procédures de Gestion des Marchés de la Fédération Congolaise de Football.

Tout complément d'information peut être obtenu les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 09h00 à 13h00, à l'adresse suivante :

Fédération Congolaise de Football
02, rue de la libération de Paris
Poto Poto 2 / Brazzaville
Téléphone : (+242) 06 666 84 87
Email : fecofoot@yahoo.fr

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être consulté et retiré au Secrétaire Général de la Fédération Congolaise de Football contre paiement de la somme de Deux Cent Cinquante Mille Francs (250 000) FCFA.

Les soumissions devront être déposées à la seule adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 26 mai 2024 à 12 heures précises.

Les soumissions reçues après ce délai, en date et heure, seront rejetées.

Celles reçues dans les délais seront ouvertes en une (01) étape, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés. Le représentant mandaté doit être muni d'une procuration, afin d'être accepté en salle de dépouillement.

Les entreprises soumissionnaires seront informées des date et heure de l'ouverture des plis y afférents.

Fait à Brazzaville le 06 mai 2024

Le Secrétaire Général de la Fédération
Congolaise de Football



CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Ndinga Vanessa Grâce. Je désire désormais être appelée Atipo Ndinga Vanessa Edna.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois (3) mois.

AVIS DE RECHERCHE

Recherche jeune stagiaire dynamique et motivé (Homme) ayant principalement pour formation commerciale ou comptable, maîtrisant l'outil informatique et habitant les quartiers : Ngoyo, Tchimbamba, Aéroport, Mpita, La Base.

Contact : Adressez-vous à l'adresse mail suivante : marietienne81@gmail.com pour plus des amples informations.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une Entreprise de la place recherche un responsable de ressources humaines.

-Diplôme : Bac+5

-Expérience professionnelle : 3ans ou plus

Pour le dépôt des dossiers contacter :

N°Téléphones

00242 06 634 93 33 (WhatsApp)

00242 06 920 22 22 (WhatsApp)

00242 04 420 64 24



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,

Philosophie, etc.



Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gusso
immeuble Les Manguiers (Mpita), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)

Samedi (9h-13h)



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Renforcer la coopération dans la gouvernance mondiale en la matière

La Chine et la France se sont engagées à Paris à prendre des mesures efficaces pour faire face aux risques potentiels et réels associés à la technologie de l'intelligence artificielle (IA), et à renforcer la gouvernance mondiale en la matière afin de promouvoir son développement et son utilisation pour le bien commun.

Lors de la visite d'Etat du président chinois, Xi Jinping, en France à l'invitation de son homologue français, Emmanuel Macron, les deux chefs d'Etat sont parvenus à une série de consensus sur la coopération bilatérale et multilatérale afin d'utiliser et réguler correctement cette technologie.

Reconnaissant le rôle clé de l'IA dans le développement et l'innovation, tout en tenant compte de l'éventail des défis qui peuvent découler de son développement et de son utilisation, la Chine et la France ont convenu de l'importance de promouvoir le développement et la sécurité de l'IA ainsi que la gouvernance internationale appropriée pour atteindre cet objectif, selon une déclaration conjointe publiée par les deux pays.

La France et la Chine ont aussi convenu que la gouvernance



Les présidents chinois et français (Xinhua/Xie Huanchi)

mondiale en matière de l'IA devrait permettre une certaine flexibilité pour faciliter le développement d'une technologie en constante et rapide évolu-

tion, avec la nécessaire protection des données personnelles et des droits des utilisateurs. Les deux pays se sont également engagés pleinement à

promouvoir des systèmes de l'IA sûrs, sécurisés et fiables, fondés sur le principe d'une IA pour le bien commun, par un dialogue global et inclusif, et

par la promotion d'une coopération internationale et l'interopérabilité entre les cadres et les initiatives de gouvernance en s'appuyant sur les travaux réalisés au niveau des Nations unies. De même, les deux pays ont reconnu que les opportunités, les risques et les défis associés étaient de nature mondiale, d'où l'importance de renforcer la coopération internationale dans le contexte d'un développement technologique rapide afin de garantir la sécurité et la stabilité internationales, ainsi que le respect de la souveraineté et des droits fondamentaux. La France et la Chine ont enfin convenu de contribuer au renforcement des capacités cybernétiques des pays, en particulier des pays en développement, pour faire face à tous les types de cyber menaces, y compris celles liées à l'IA.

Xinhua

CÉLÉBRATION DU MOIS DE L'EUROPE

Lancement officiel des activités à Brazzaville

L'ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne (UE) au Congo, Giacomo Durazzo, a ouvert officiellement, le 7 mai à l'Institut français du Congo (IFC), la célébration du mois de l'Europe. S'étalant jusqu'au 28 juin, l'événement se tient cette année sur le thème "Agir avec les jeunes pour transformer le monde".

Chaque année et ce depuis longtemps, la célébration du mois de l'Europe s'ouvre traditionnellement par une activité culturelle. « La culture a toute sa place dans le partenariat entre l'Union européenne et le Congo, et qu'il en sera beaucoup question durant tout ce mois de célébration de l'Europe. La scène d'un film, la couleur saisissante d'un tableau, la gestuelle d'une chorégraphie, le phrasé d'un texte, la musicalité d'un verre ont, par exemple, cette capacité à nous unir dans l'émotion, aussi dissemblables que nous soyons les uns des autres. La culture peut renouer le lien qui s'est défilé, réparer ce qui a été abîmé, reconstruire ce qui nous semble brisé », a déclaré l'ambassadeur Giacomo Durazzo dans son allocution.

Pour l'ouverture de cette 64e édition, deux activités ont été prévues dont le vernissage d'une exposition photographique matérialisant la thématique de cette édition. « Si nous vous avons donné rendez-vous en premier lieu dans le hall, c'est parce que le thème de cette célébration du mois de l'Europe, c'est agir avec les jeunes pour transformer le monde. Et quand on dit le monde, c'est le monde dans sa normalité, mais aussi son quotidien ici au Congo. Nous avons donc souhaité mettre en avant, à travers cette exposition, des portraits d'un cer-



Giacomo Durazzo ouvrant la célébration du mois de l'Europe à l'IFC/Mirna Kintombo

tain nombre de jeunes avec lesquels la délégation de l'UE-Congo ou l'IFC collabore. Certains depuis des années, d'autres plus récemment, et ce dans tous les domaines », a expliqué Azaad Monte, responsable de la communication de la délégation de l'UE-Congo.

Parmi ces jeunes mis en vitrine, on cite les artistes chanteuses Nestelia Forest et Jessy B ; les slameuses Mariusca Moukengue et Mwassi Moyindo ; le slameur écrivain Fann Atiki ; les photographes Lebon Zed, Arnel Mboumba, Baudoin Mouanda, Mirna Kintombo, et Ralf Therance ; l'humoriste Juste Parfait ; les scientifiques Line et Naomie ; les sentinelles de l'environnement Paule Sarah Nguie, Andy Bongo et Divine

Ibinda ; la menuisière Shadi Kaya ; l'agro-écologiste Leaticia Owoa ; etc.

"Batiment 5" lance le festival du cinéma européen et africain

Après la visite de l'exposition, les officiels composés, entre autres, des ambassadeurs de l'UE, de la France, de l'Italie, de l'Inde, du Brésil... et d'autres invités se sont dirigés vers la salle Savorgnan pour suivre la projection du film à l'honneur de la soirée d'ouverture de cette 64e célébration du mois de l'Europe : "Bâtiment 5" encore appelé "Les Indésirables". Long métrage drame d'environ 1h 40 réalisé par Ladj Ly, "Bâtiment 5" raconte l'histoire d'Haby, une jeune femme noire

très impliquée dans la vie de sa commune en France, qui va découvrir le nouveau plan de réaménagement du quartier dans lequel elle a grandi. En effet, l'immeuble où elle a grandi sera bientôt démolie. Avec les siens, elle se lance dans un bras de fer contre la municipalité qui porte ce projet, pour empêcher la destruction du bâtiment 5...

Par ce film, Ladj Ly, réalisateur-scénariste français d'origine malienne, dresse un bilan catastrophique de ces cités parisiennes qui furent pourtant l'expression d'une utopie dans les années 1960. Fresque urbaine et immergeant le spectateur dans la relation France-Afrique, "Bâtiment 5", insalubre, confronte dos à dos deux réalités, deux mondes qui ne se comprennent plus : d'un côté, des habitants vivant de débrouille à la petite semaine, de l'autre, une caste politique déconnectée, engluée dans des stratégies électorales.

Avec au casting Anta Diaw, Alexis Manenti, Aristote Luyindula..., ce film a permis, entre autres, au public congolais de s'affranchir d'un certain idéalisme de l'Europe mais surtout à chacun de prendre conscience que la violence et l'injustice n'attisent que la violence et la rébellion. « Le film se termine sur une note d'espoir. Je trouve que tout le monde est perdant dans la situation et que finalement, soit en activant des politiques pas très favorables

aux gens dans des difficultés sociales, mais aussi en créant ce climat de violence. Cela doit nous faire réfléchir sur comment gérer ce genre de problème », a confié le chef de la délégation de l'UE-Congo.

Célébration du mois de l'Europe : une programmation riche et variée

Cette année, la célébration du mois de l'Europe s'affranchit des frontières traditionnelles du mois de mai pour jouer des prolongations jusqu'à la fin du mois de juin autour d'une panoplie d'activités, à savoir le festival du film mêlant films européens et africains qui conduira les organisateurs dans les quartiers de Brazzaville à la rencontre du public, mais également à Pointe-Noire et à Owando, pour des projections et échanges sous la forme de cinéclubs.

Par ailleurs, cette célébration vibrera au rythme d'une semaine de la mode en partenariat avec l'IFC ; d'un festival de photographie "Kokutan'art" en partenariat avec Mbongui art photo ; des rencontres citoyennes des jeunes ; d'une formation en réalisation documentaire.

Sur le plan politique, ce mois de l'Europe sera naturellement tourné vers les élections européennes qui vont se dérouler du 6 au 9 juin prochain et verront se renouveler pour les cinq années à venir les principales instances de l'UE.

Merveille Jessica Atipo

CHINE

CIPCC a vibré au rythme des cultures du monde

Participant au programme de formation du Centre de communication de la presse internationale de Chine (CIPCC), les journalistes d'Afrique et d'Asie-Pacifique ont présenté, le 7 mai à Pékin, l'histoire, les traditions et le développement de leurs pays respectifs.

Intitulé « Journée des Nations », cet événement est une initiative organisée par le CIPCC et s'inscrit dans le cadre de multiples activités prévues par le programme. L'objectif étant de découvrir, célébrer la diversité culturelle étrangères dans tous les aspects à travers divers moyens de communication. Les journalistes du Congo, Cameroun, Bénin, Burundi, Gabon, de la République démocratique du Congo, du Népal, de la Namibie et bien d'autres, vêtus de leurs belles tenues traditionnelles, ont de par leurs récits fait connaître leurs différents pays et surtout captivé l'attention des représentants chinois venus pour l'occasion.

« L'organisation de cette journée est une tradition de notre programme. Elle est une occasion très particulière pour nous car elle nous permet de mieux connaître les traditions, l'histoire ou encore le développement des pays représentés ici. Je suis très content car ce n'est pas qu'une seule culture que nous célébrons mais des cultures riches de leur diversité », a indiqué Yu Lei, directeur du CIPCC. « Notre programme est centré sur la découverte approfondie de la Chine dans tous les



La photo souvenir/DR

domaines. Il est donc d'autant plus important pour nous également de découvrir les différentes cultures de nos participants. » a-t-il ajouté.

En effet, cette journée a été marquée par plusieurs activités, notamment la présentation des pays, la danse traditionnelle, l'animation musicale et la dégustation de certains repas locaux. Un voyage historique et culturel mettant en valeur la pluralité culturelle. Face à cette activité, les journalistes n'ont pas manqué d'exprimer leur joie et d'apprécier ce moment dit significatif.

« Lorsque des personnes de différents pays partagent leurs expériences, leurs cultures et traditions, un enrichissement mutuel se produit. Cela favorise la compréhension interculturelle, augmente l'empathie et la tolérance, et peut même renforcer les liens entre les nations, comme nous l'avons vécu aujourd'hui. Cet échange culturel peut également conduire à de nouvelles perspectives, idées et solutions aux défis mondiaux, favorisant ainsi un monde plus diversifié et interconnecté. C'était une superbe journée », a déclara

ré Armino Pereira, journaliste du Journal de l'Angola. Pour David Menjour, journaliste libérien au Daily Observer Journal, l'organisation de cette journée est une grande opportunité qui fait ressortir la beauté de la diversité culturelle et la valeur de la coexistence mutuelle entre les personnes de différentes nationalités. « J'ai particulièrement été impressionné par la façon dont nous, journalistes en visite, avons saisi cette occasion pour démontrer les traditions et les modes de vies uniques de nos pays respectifs. Cela nous rap-

pelle que quelles que soient les barrières linguistiques et les frontières que nous avons établies entre les pays, nous sommes définis par une identité unique qui est l'amour. Nos histoires varient et nos réalités différentes, mais nos cultures peuvent mutuellement être bénéfiques pour chacun de nous. Je suis heureux que l'Afrique soit désormais appréciée et aimée davantage par la Chine, non seulement en raison de ses nombreuses ressources naturelles différentes, mais aussi de la civilisation unique qu'elle possède », a-t-il dit.

À Uauyeza Kanguatjivi, journaliste namibienne de renchérissement : « La célébration de la Journée des Nations a mis en évidence les véritables objectifs de ce programme, à savoir la coopération internationale, la démocratie nationale et l'unité. Nous avons eu l'occasion de découvrir et d'interagir avec les nombreuses coutumes et civilisations des régions d'Afrique et d'Asie-Pacifique. À travers différents types de musiques et danses ; des recettes traditionnelles et costumes traditionnels, les journalistes des pays en développement ont levé haut leurs drapeaux nationaux ».

Gloria Imelda Lossele

FRANCE

Le report de la loi sur la restitution du patrimoine inquiète en Afrique de l'Ouest

Trois responsables de musées et des restitutions d'Afrique au Bénin, au Sénégal et au Nigeria ont signé un texte dans le quotidien Le Monde.

Dans cette tribune, ils déplorent le report à l'automne 2024 du projet de loi français sur les restitutions de biens culturels. Emmanuel Macron, soulignent les signataires, s'est engagé sur ce sujet en 2017 à Ouagadougou. Mais depuis, seuls vingt-sept biens ont été restitués à des pays africains. « Le report de la loi promise est pour nous un choc », écrivent-ils dans cette tribune publiée le 30 avril dans le journal Le Monde. « On a le sentiment que ça traîne, que ça peut traîner encore. On aimerait que ça

aille plus vite, évidemment », dit Alain Godonou, le directeur du programme « musées » du Bénin et signataire de ce texte.

La loi française sur les restitutions de biens culturels, il l'attend avec impatience. Mais, selon le journal Le Monde, l'examen du texte est repoussé de plusieurs mois. Dans son avis, le Conseil d'État aurait notamment relevé que la sortie de ces biens du domaine public en France doit être motivée par un intérêt supérieur. « L'importance de ces œuvres pour nous est aussi un intérêt supérieur

que la partie française devrait considérer », juge Alain Godonou.

Rejet des conditions qui accompagnent les restitutions

Les signataires de ce texte, Alain Godonou, le directeur des services juridiques de la Commission nationale des musées et monuments du Nigeria, Babatunde E. Adebisi, et Fatima Fall Niang, directrice du centre de recherche et de documentation au Sénégal, rejettent aussi les conditions qui pourraient accompagner les restitutions de biens culturels. « Autant on peut comprendre que dans le processus de négociation, de discussion, les uns et les

autres aient des prérequis, des discussions. Mais une fois que c'est restitué, qu'on arrive à cette étape, on ne devrait plus imposer des choses. Quand vous devenez propriétaire, on ne vous dit pas ce que vous devez faire de votre bien. Pour nous, c'est une maladresse, carrément ! »

Le dernier point qui inquiète Alain Godonou et les autres signataires, c'est que des biens saisis par les forces armées pourraient être exclus des restitutions. Le Bénin attend notamment de récupérer la statue du dieu Gou, en prévision de l'ouverture du musée du Vaudou de Porto Novo, prévue en fin d'année prochaine.

Noël Ndong

JEUX OLYMPIQUES PARIS-2024

La flamme olympique débarque à Marseille à bord du "Belem"

Cent ans après les premiers Jeux olympiques (JO) d'été en France et à soixante-dix-neuf jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Paris 2024, la flamme olympique a débarqué du trois-mâts "Belem" à Marseille, où le chaudron a été allumé pour la première fois. Notre reporter, ancien porteur de la flamme, témoigne de ce grand moment de ferveur populaire.

Le trois-mâts Belem avait largué les amarres depuis le 27 avril dans le port du Pirée, près d'Athènes, avec, à son bord, la flamme olympique des JO de Paris-2024, précieuse cargaison arrivée, après douze jours de navigation, à bon port à Marseille.

Tout au long de la journée du 8 mai, Marseille a été un terrain de jeu, avec une foule en liesse, jusqu'à l'arrivée du somptueux voilier à 19h15. À en croire les organisateurs, cet événement a été suivi par un milliard de téléspectateurs au moment de l'allumage du chaudron sur le Vieux-Port, en plus des 150 000 personnes tout le long du quai, en présence du président de la République, Emmanuel Macron. Ce dernier a salué le démarrage des jeux en ces termes : « Les Jeux arrivent et rentrent dans la vie des Français ».

Dans le cadre de la surprise du jour, c'est la star marseillaise du rap, Jul, qui a eu l'honneur d'enflammer le chaudron olympique après avoir hérité de la



La flamme Olympique à Marseille/DR

flamme des mains de Nantenin Keïta, athlète paralympique qui, elle-même, l'avait reçue du premier porteur, le champion olympique de natation, Florent Manadou.

Le relais de la flamme olym-

pique a ensuite débuté, le jeudi matin 9 mai, à 8h20, juste sous la célèbre statue dorée de la « Bonne-Mère » de l'édificatif basilique Notre-Dame de la Garde qui veille sur la deuxième ville de France.

C'est Basile Boli, légende du football marseillais, l'ex international français seul buteur de la victoire de l'Olympique de Marseille en finale de la Coupe d'Europe des clubs champions 1993, qui aura porté le premier

la torche qui arrivera à Paris, après tout un périple savamment orchestré sillonnant notamment les Antilles et la Polynésie française, le 26 juillet, pour la cérémonie d'ouverture des JO-2024.

Vêtu de blanc comme tous les porteurs, il a ensuite passé le relais, sous un grand ciel bleu, en donnant le « baiser de la torche » à Colette Cataldo, 83 ans, supportrice historique de l'OM, qui a chanté « Allumer le feu » de Johnny Hallyday.

« Voilà, ça fait battre le cœur et c'est fantastique. C'est la flamme olympique, c'est le symbole du sport, du vivre ensemble, de tout ce qu'on peut espérer dans le monde », a commenté Basile Boli.

En ce qui me concerne, 20 ans après, me permettez-vous de vous confier que la même émotion m'a submergé, ravivant les inoubliables souvenirs chers à mon cœur lorsque j'eus l'insigne honneur, en 2004, d'être l'un des 137 fiers relais porteurs, à Paris, de la célèbre torche !

Marie Alfred Ngoma

ARTS DE SCÈNE

Le Cfrad rouvrira ses portes dans les prochains mois

Fermé au public depuis des années à cause de sa dégradation, le Centre de formation et de recherche en art dramatique (Cfrad) en cours de rénovation va accueillir de nouveau dans les prochains mois les artistes. L'ambassadeur de France au Congo, Claire Bodonyi, l'a souligné le 8 mai, à l'issue d'un échange avec le président du Conseil départemental et municipal de Brazzaville, Dieudonné Bantsimba.

Le député-maire de Brazzaville et l'ambassadeur de France ont fait le point du partenariat entre les deux parties. Ils ont passé en revue quelques projets déjà exécutés par l'ambassade dans l'assainissement de la ville mais aussi ceux réalisés avec l'appui de l'Agence française de développement, parmi lesquels l'avenue de la corniche.

Dans les perspectives, les deux personnalités ont débattu de quelques autres projets auxquels l'ambassade de France et le Conseil départemental et municipal de Brazzaville comptent développer ensemble. Il s'agit, entre autres, de la valorisation culturelle de la ville capitale ainsi que de la rénovation du Cfrad, une institution artistique qui a formé de nombreux comédiens, danseurs et écrivains congolais.

« Pour le Cfrad, j'ai une obligation de résultat. Elle m'a été confiée par les deux présidents de la République, Denis Sassou N'Guesso et Emmanuel Macron. Pour ce faire, un bureau d'études devant assurer la réhabilitation du bâtiment a été identifié. Les travaux de renforcement des fondations vont démarrer incessamment, avant d'effectuer les aménagements intérieurs et le traitement de l'érosion. Sur le



L'ambassadeur de France (au centre) posant avec le bureau du Conseil municipal/Adiac

« Pour le Cfrad, j'ai une obligation de résultat. Elle m'a été confiée par les deux présidents de la République, Denis Sassou N'Guesso et Emmanuel Macron. Pour ce faire, un bureau d'études devant assurer la réhabilitation du bâtiment a été identifié. Les travaux de renforcement des fondations vont démarrer incessamment, avant d'effectuer les aménagements intérieurs et le traitement de l'érosion. Sur le délai de deux ans qui nous avait été donné, il nous reste dix-huit mois pour finaliser les travaux et inaugurer l'infrastructure »

délai de deux ans qui nous avait été donné, il nous reste dix-huit mois pour finaliser les travaux et inaugurer l'infrastructure », a précisé Claire Bodonyi.

Dans leurs échanges, le député maire de Brazzaville et l'ambassadeur de France au Congo ont relevé la nécessité de renforcer la coopération décentralisée entre la ville de Brazzaville et celles de Paris et de Reims, dans le cadre du développement des collectivités locales.

Firmin Oyé

4^e ÉDITION DE LA TRAVERSÉE DU MAYOMBE

France volontaire adhère au projet

Pour donner plus d'impact à la 4^e édition de la traversée du Mayombe, l'association Marcher courir pour la cause bénéficie d'un appui de taille. France volontaire, un opérateur de l'État français en matière de volontariat, s'est engagée à ses côtés pour relever ensemble le défi de lutter contre le diabète, une maladie qui ruine des familles et qui mérite, selon Mamadou Ndour Camara, un sursaut national et international.

« Il faut qu'on s'implique au plan individuel et collectif, faire en sorte que nos organisations et nos individualités adhèrent au concept et faire adhérer d'autres partenaires ainsi que d'autres institutions », a estimé le représentant national de l'espace France volontaire dans les deux Congo. Mamadou Ndour Camara a salué l'initiative "Marcher courir pour la cause", laquelle, a-t-il souligné, est totalement en phase avec les valeurs de France volontaire. « On est vraiment au cœur des valeurs portées par France volontaire », a-t-il assuré à la presse. France volontaire a une mission d'intérêt public qui est de promouvoir et de développer le volontariat dans toutes ses formes dans les pays où elle intervient. C'est un engagement citoyen contractuel pour servir une cause bien définie. L'adhésion à cette démarche vise à

mobiliser davantage autour de cette cause.

« Le diabète est une maladie qui ruine les familles et mérite d'être une cause nationale. Je salue l'initiative de "Marcher courir pour la cause" qui mobilise, dans le cadre de la sensibilisation de la population à ce fléau, tant au niveau national qu'international, et qui fait en sorte qu'on ait un maximum de personnes qui agissent pour combattre cette maladie », a poursuivi Mamadou Ndour Camara.

L'activité physique étant l'une des solutions, France volontaire entend mobiliser les volontaires nationaux et internationaux à participer massivement à cette marche. Leur présence à la 4^e édition est garantie à la dernière étape entre Ignyé et Brazzaville. « Nous entendons mobiliser l'ensemble des partenaires de France



Mamadou Ndour Camara, le représentant national de l'espace France volontaire Congo et RDC/Adiac

volontaire à soutenir cette action. C'est un élément important pour nous de donner de la visibilité à cette initiative, de faire en sorte que le maximum de partenaires puisse contribuer à la réussite de l'événement », a-t-il promis.

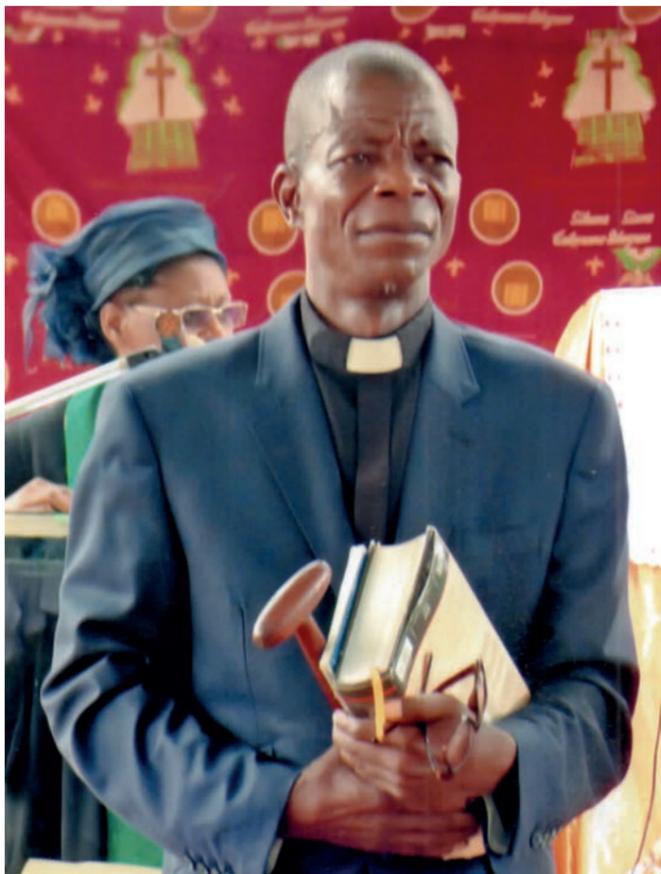
La connaissance de la maladie est un autre défi à relever. Il faut créer les conditions pour que les gens puissent connaître ses causes et mobiliser les moyens de prévention. « Nos volontaires sont des personnes qui agissent à proximité de la po-

pulation. Il faut faire en sorte qu'ils portent le message auprès d'elle pour qu'il y ait une véritable sensibilisation et une connaissance des mesures préventives », a ajouté Mamadou Ndour Camara.

Il a, par ailleurs, plaidé pour que cette action ne soit pas seulement ponctuelle mais durable dans la perspective de mobiliser les fonds pour dépister un nombre important de personnes. L'appui de France volontaire après celui de l'Organisation mondiale de la santé donne à l'association plus d'envie d'aller le plus loin dans ce projet qui vise à contribuer à la santé de la population. « Quand on a rencontré de bonnes personnes qui ont envie de travailler, cela vous donne de l'énergie. Je remercie France volontaire parce que ce qu'elle nous a apporté c'est beaucoup », a conclu Rodrigue Dinga Mbomi.

James Golden Eloué

REMERCIEMENTS



Suite au décès inopiné du pasteur Clément Mbakissa survenu le 4 avril 2024 à Brazzaville, la veuve Mbakissa, enfants et famille remercient l'Église Évangélique du Congo et son président, le Cercle biblique évangélique de France sans oublier les amis et connaissances qui de près ou de loin leur ont apporté leur assistance multiforme. Que Dieu vous bénisse.

NECROLOGIE

Le président de la mutuelle des commissaires et officiers de police de Yaoundé, le commandant-commissaire de police Nguié Kaba Edmond a le profond regret d'annoncer à l'ensemble des mutualistes la disparition tragique du capitaine de police Djollé Mengo Annicet, alias « Castor ». Décès survenu le 27 avril 2024 à l'hôpital général de Nkombo-Matari.

La veillée mortuaire se tient au n° 114, rue Mayombi, à Kombo. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



La famille Mbembé, Wilfried Gildas Madédé Ntsabou, les enfants Madédé informent les parents, amis et connaissances du décès de Jacqueline Ndonga survenu le 1^{er} mai 2024 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 2380, rue Mbemba Théodore à Makélékélé.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



CONGO-BANQUE MONDIALE

Le développement durable parmi les priorités de la coopération

Le vice-président de la Banque mondiale (BM) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Ousmane Diagana, a entamé une mission le 8 mai à Brazzaville pour essayer de consolider la coopération avec le Congo. La problématique environnementale est le principal sujet qu'il compte évoquer avec les autorités congolaises.

Durant son séjour, Ousmane Diagana devrait être reçu le 9 mai par le président Denis Sassou Nguesso à Oyo, dans le département de la Cuvette. La discussion entre les deux hommes, d'après l'agenda, doit porter sur la gestion des forêts et l'adaptation climatique au sein du bassin du Congo. L'émissaire de la BM doit aussi s'entretenir ce 10 mai à Brazzaville avec le Premier ministre, Anatole Colinet Makosso, ainsi qu'avec des membres du gouvernement en vue de discuter de la mise en œuvre des réformes nécessaires au développement durable du pays. La BM est, en effet, l'un des principaux bailleurs du Congo avec un portefeuille estimé à 766,72 millions de dollars, soit environ 463,5 milliards FCFA pour douze projets de développement. Elle compte optimiser la coopération environnementale à travers le soutien aux initiatives liées à la protection forestière, au dévelop-



Le chef de l'Etat s'entretenant avec la délégation de la Banque mondiale/DR

pement local, à l'énergie renouvelable. « Enfin, le vice-président achèvera son séjour à Pointe-Noire, du 11 au 12 mai, où il visitera des projets d'infrastructures, de santé et de transformation agroalimentaire financés par la Banque mondiale », indique un communiqué de l'institution de Bretton Woods.

Concernant la question environnementale, la Répu-

blique du Congo a bénéficié d'un financement d'environ 25,5 milliards FCFA de la BM via le Fonds de partenariat pour le Carbone forestier. L'enveloppe est destinée à contribuer à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts ainsi que l'augmentation de la séquestration du carbone - communément appelé Redd+. Elle vise à recom-

penser les efforts pour réduire 8,4 millions de tonnes d'émissions de carbone jusqu'en 2025, un engagement pris par le gouvernement.

Considéré comme l'une des premières initiatives à grande échelle en Afrique à tester le système Redd+, le programme national de réduction des émissions est mis en œuvre dans les départements de la Sangha

et de la Likouala, représentant plus de 12 millions d'hectares de terres et près de 60 % des forêts du pays. Le programme prévoit de travailler avec les entreprises impliquées dans l'exploitation forestière, la production d'huile de palme et l'exploitation minière sur des activités de réduction des émissions, notamment sur l'adoption de techniques d'exploitation forestière à impact réduit ainsi que l'identification et l'évitement de la conversion de forêts à haute valeur de conservation.

Précisons que la visite du vice-président de la BM intervient quelques jours après le sommet des chefs d'État pour l'Association internationale de développement (IDA), tenu le 29 avril dernier, à Nairobi, au Kenya, et l'annonce d'une coalition pour le développement de l'Afrique, possible grâce à une solide reconstitution des ressources de l'IDA.

Fiacre Kombo

GESTION FORESTIÈRE

Rosalie Matondo appelle à une action concertée au niveau des Nations unies

La ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo a lancé l'appel, le 9 mai, à New-York, où elle a pris part à la dix-neuvième session du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF). Elle a insisté sur la nécessité d'augmenter les superficies forestières de la planète, avant de mobiliser les partenaires à la première conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement à Brazzaville.

L'édition 2024 du FNUF s'est déroulée sous le thème : « les solutions basées sur la forêt face à la triple crise planétaire: la personne, la science, la technologie et la finance ». Dans cette optique, Rosalie Matondo a mis en avant les efforts consentis par le gouvernement congolais en matière de gestion durable des forêts, de conservation de la biodiversité et d'afforestation et de reboisement, tout en soulignant l'urgence climatique et la prise en compte des communautés locales et populations autochtones.

Brazzaville va abriter du 2 au 5 juillet 2024 la pre-



La ministre de l'Économie forestière, Rosalie Matondo

mière conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement (CIAR1). La ministre congolaise de l'Économie forestière a, pour cela, invité la communauté internationale à participer à cet 'événement dédié à l'écosystème forestier.

Soulignons que la CIAR1 est liée à l'initiative sur la Décennie africaine et mondiale, portée par le président Denis Sassou Nguesso. La prochaine rencontre vise, en effet, à rassembler les acteurs clés en vue de mettre en place une stratégie mondiale sur les questions liées à l'afforestation et à la préservation des forêts. Elle représente une

initiative essentielle pour la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. La participation de tous les acteurs internationaux s'avère cruciale pour atteindre ces objectifs ambitieux, a estimé la ministre Rosalie Matondo, compte tenu de l'importance de travailler de façon participative pour assurer un avenir durable des forêts, et encourager chacun à contribuer à cette cause mondiale.

Rosalie Matondo a ainsi présenté l'engagement du gouvernement congolais envers la préservation des écosystèmes forestiers pour les générations actuelles et futures.

Fiacre Kombo